

5.1.2	Réseau des gestionnaires comptables.....	558
5.1.3	Démarche qualité : le système de management de la qualité (SMQ).....	558
5.2	Modernisation du service public	560
5.2.1	Présentation de la stratégie de modernisation de l'Administration	560
5.2.2	Modernisation du code des finances publiques	561
5.2.3	Accessibilité au service public : Fare Ora	562
5.3	Innovation publique.....	563
5.3.1	Présentation et activité 2025.....	563

1 Activité du gouvernement

1.1 Bilans ministériels

1.1.1 Bilan ministériel du Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires (PR)

Au titre du portefeuille du tourisme et des transports aériens internationaux

Les éléments de politique générale relatifs au tourisme

Le tourisme en Polynésie française occupe une place essentielle dans l'économie et le rayonnement culturel du territoire. Réputée pour ses lagons turquoise, ses plages de sable blanc ou noir, et la beauté préservée de ses îles, la Polynésie française attire des visiteurs du monde entier en quête de dépaysement, de détente et d'authenticité. Au-delà de ses paysages paradisiaques, elle séduit par la richesse de sa culture, l'accueil chaleureux de sa population et la diversité des activités proposées, faisant du tourisme un véritable moteur de développement durable et culturel.

Le tourisme joue un rôle majeur dans les retombées économiques de la Polynésie française. Il constitue l'une des principales sources de revenus du territoire en générant des emplois directs et indirects dans des secteurs variés tels que l'hôtellerie, la restauration, les transports, l'artisanat et les services. Les dépenses des visiteurs contribuent au développement des entreprises locales, soutiennent les finances publiques et favorisent l'investissement dans les infrastructures. Ainsi, le tourisme participe activement à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie de la population.

Le développement du tourisme repose sur l'action coordonnée de plusieurs acteurs :

- Le Service du tourisme définit et met en œuvre la politique touristique du pays. Il encadre la réglementation, accompagne les professionnels et veille à la qualité et à la durabilité de l'offre touristique.
- Tahiti Tourisme est chargé de la promotion de la destination sur les marchés locaux et internationaux, en valorisant l'image, la culture et les atouts naturels de la Polynésie française.
- L'établissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) intervient ici uniquement dans la gestion du golf, en assurant l'exploitation, l'entretien et la valorisation de cet équipement touristique, qui contribue à la diversification de l'offre de loisirs et à l'attractivité de la destination.

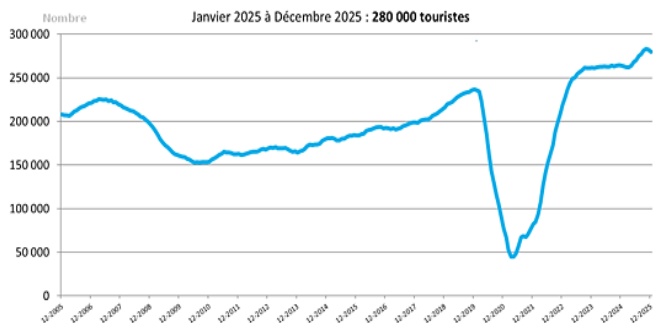
- Le Campus des métiers et des qualifications du Pacifique (CMQPF) joue également un rôle essentiel dans la formation et la montée en compétences des acteurs du tourisme. Il favorise l'excellence des métiers, l'adaptation des formations aux besoins du secteur et contribue à la professionnalisation durable de la filière touristique polynésienne.

Dans le cadre du bilan 2025, la stratégie de développement touristique « Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27) », adoptée à la fin de l'année 2022, a été pleinement déployée depuis 2023 et consolidée au cours de l'année 2025. Les actions engagées ont notamment renforcé les axes relatifs à l'éco-tourisme et au tourisme durable, avec l'élaboration et la structuration progressive d'un plan d'action dédié.

Cette stratégie quinquennale a permis d'aligner durablement la politique touristique du Pays avec les orientations internationales du secteur, en favorisant un modèle de développement éco-durable et inclusif, intégrant davantage les populations locales dans les dynamiques touristiques.

En complément des objectifs initiaux de la stratégie FM27, le Pays a poursuivi une politique de croissance maîtrisée de la fréquentation touristique, en visant à terme un objectif de 600 000 visiteurs, ou équivalent en retombées économiques, sur un horizon de dix ans. Les actions engagées en 2025 ont contribué à poser les bases permettant de générer, à moyen et long terme, un volume complémentaire estimé à 200 milliards de francs pacifiques de recettes touristiques.

Une fréquentation qui poursuit sa progression (+ 6 %) sur un an (+ 16 000 touristes)



Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

La mise en œuvre de ces orientations s'est traduite par le lancement et l'accompagnement d'aménagements touristiques supplémentaires, l'augmentation progressive de la capacité d'accueil, la structuration des filières touristiques ainsi que le renforcement des dispositifs de formation et de professionnalisation des acteurs du secteur.

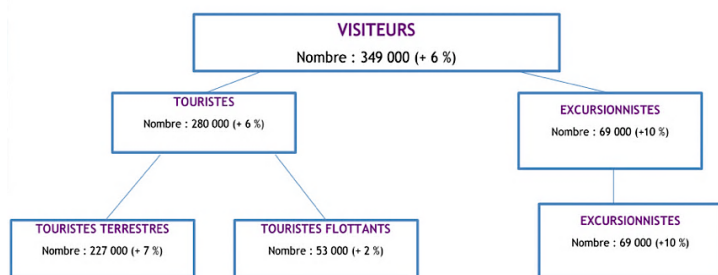
Dans ce cadre, les programmes d'intervention de la mission tourisme ont été articulés autour de trois axes principaux :

- Le développement des équipements et des aménagements touristiques, ainsi que la gestion et la valorisation des sites touristiques ;
- L'accompagnement des professionnels et la structuration des filières touristiques, notamment à travers la mise en place et l'adaptation des cadres réglementaires ;
- L'animation et la promotion du tourisme, par la valorisation de l'offre et la promotion de la destination, en lien avec les acteurs institutionnels et les professionnels du secteur.

L'ensemble de ces actions a été conduit dans une logique de développement équilibré, en tenant compte de l'acceptabilité sociale des populations et en veillant à une répartition territoriale plus harmonieuse des flux touristiques entre les îles, dans le respect des capacités d'accueil, de la préservation de l'environnement, de la qualité de vie, de la culture et des usages quotidiens des Polynésiens.

Résultats 2025

La fréquentation touristique progresse à 280 000 touristes avec le rebond en hébergement terrestre et 349 000 visiteurs ont été accueillis en 2025.



Pour résumer : les faits marquants en 2025

La fréquentation touristique de 2025 n'a jamais été aussi élevée avec 280 000 touristes.

La hausse des effectifs touristiques en hébergement terrestre marchand porte la croissance touristique de 2025.

La hausse du tourisme terrestre marchand se retrouve dans l'hôtellerie internationale, la petite hôtellerie familiale et les locations.

La clientèle flottante est aussi en hausse, malgré la contraction de l'offre au premier semestre.

L'ensemble des clientèles porte la croissance de cette année.

Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

En 2025, la politique touristique du Pays s'est déployée selon une approche intégrée combinant poursuite des aménagements durables de nos sites touristiques, structuration des filières professionnelles, animation territoriale et rayonnement international, dans le cadre d'une trajectoire de transformation vers un modèle plus responsable et compétitif.

LES SITES TOURISTIQUES

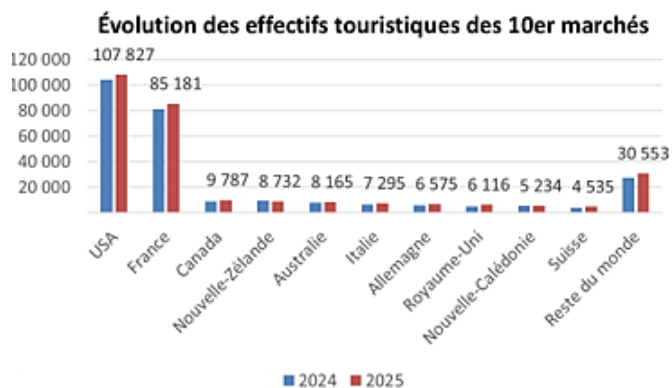
En quelques chiffres...



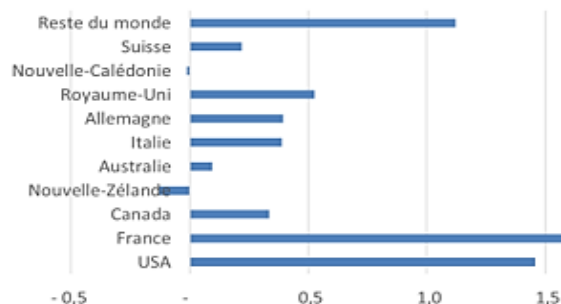
Le développement des équipements et l'aménagement des sites touristiques ont été conduits dans une logique de mise en valeur durable et de cohérence avec les orientations stratégiques du Pays. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil, de renforcer l'attractivité des territoires et de garantir un usage équilibré des espaces, conciliant retombées économiques, préservation des ressources et bénéfice pour les populations locales.

Parallèlement, l'accompagnement des professionnels et la structuration des filières ont reposé sur une action soutenue de régulation, d'adaptation des cadres réglementaires et de sécurisation des investissements. Le Service du tourisme a poursuivi son rôle d'encadrement et de contrôle, afin de garantir la qualité et la conformité de l'offre, d'assurer des conditions d'exercice équitables et de favoriser la montée en gamme du secteur. Cette démarche contribue à consolider un écosystème touristique organisé, professionnel et attractif.

L'animation et la promotion ont renforcé l'ancrage local du tourisme.



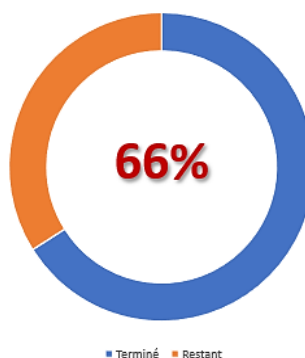
Contributions par marché de l'évolution de fréquentation



Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

Dans son ensemble, l'année 2025 traduit la volonté du Pays de structurer durablement son modèle touristique, en conciliant développement économique, exigence de qualité, transition écologique et valorisation de l'identité polynésienne.

FĀRI'IRA'A MANIHINI 2027 Avancement global de la stratégie FM27



Avancement	Pourcentage
Global	66%
Axe 1	79%
Axe 2	69%
Axe 3	59%
Axe 4	50%
Axe 5	80%

FĀRI'IRA'A MANIHINI 2027 Etat d'avancement par axe

AXE 1 – VALORISER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION



AXE 4 – STRUCTURER ET PROFESSIONNALISER LES FILIÈRES



AXE 2 – RENFORCER LA DIVERSITÉ D'EXPERIENCES ET DE L'OFFRE TOURISTIQUE



AXE 5 – DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS



AXE 3 – TOURISME DURABLE ET ÉCOTOURISME



La structuration des Comités du Tourisme, le soutien au tourisme domestique et la valorisation d'événements culturels structurants participent à une meilleure répartition des flux et à une appropriation collective du développement touristique.

Cette dynamique vise à inscrire le tourisme dans une logique d'inclusion, de transmission culturelle et de cohésion territoriale.

Dans cet esprit, l'organisation des festivités de *Matarī'i i Ni'a*, marque pour la première fois la reconnaissance du 20 novembre comme journée de célébration de la saison de l'abondance au *fenua*, dans le respect de notre culture. La parade organisée à Papeete, a permis de mobiliser environ 7000 Polynésiens sur le front de mer de Papeete. Ainsi, au-delà de sa dimension événementielle, cette célébration participe au renforcement de l'attractivité de notre destination auprès de visiteurs en quête d'expériences authentiques et à forte valeur culturelle. Elle représente également une opportunité de sensibiliser la population à la place centrale de la culture dans le développement d'un tourisme inclusif et durable.



Sur le plan international, la stratégie a consisté à consolider les marchés prioritaires tout en diversifiant les marchés émetteurs et en renforçant la visibilité de la destination. Les actions de communication, de partenariats et de développement du réseau de distribution ont soutenu la commercialisation de l'offre et conforté le positionnement de la Polynésie française sur la scène mondiale.

La hausse des effectifs concerne l'ensemble des principaux pays émetteurs

Si le tourisme en Polynésie reste concentré sur ses 2 principaux marchés (Amérique du Nord et France) qui concentrent 69 % des effectifs touristiques de 2025 (73 % en 2024), la hausse concerne cette année nos 10 premiers marchés, soit 89 % des effectifs, à l'exception de la Nouvelle-Zélande.

Les éléments de politique générale relatifs aux transports aériens internationaux

Le transport aérien, tant international que domestique constitue un pilier stratégique du développement économique et touristique de la Polynésie française, en raison de son éloignement géographique et de la dispersion de ses archipels. Il conditionne à la fois l’accessibilité du territoire sur l’extérieur et la mobilité interne entre les îles, deux dimensions indissociables à la cohésion territoriale et au développement du Pays.

Bilan 2025 : Trafic & Tendances
Une année record pour le ciel Polynésien

CHIFFRES CLES : janvier – décembre 2025 (trafic régulier)

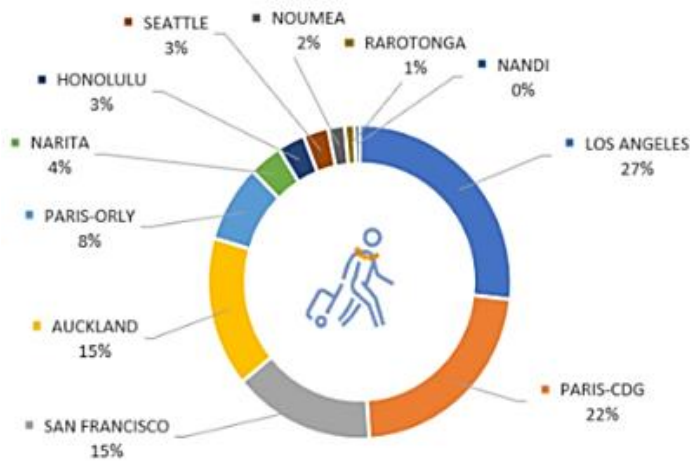
	2025	vs 2024	2025	vs 2024	2025	vs 2024
	INTERNATIONAL		DOMESTIQUE		TOTAL	
Nombre de passagers	822 709	+ 7,19 %	899 753	+ 4,43 %	1 722 462	+ 5,73
Nombre de mouvements	3 835	+ 9,17 %	20 426	+ 4,54 %	24 261	+ 5,25

Source : Aéroport de Tahiti (ADT)

Sur le plan international, le transport aérien assure l’ouverture de la Polynésie française sur les grands marchés émetteurs et soutient directement l’activité touristique. Il joue un rôle déterminant dans l’attractivité de la destination, la compétitivité de l’offre touristique et le rayonnement international du territoire.

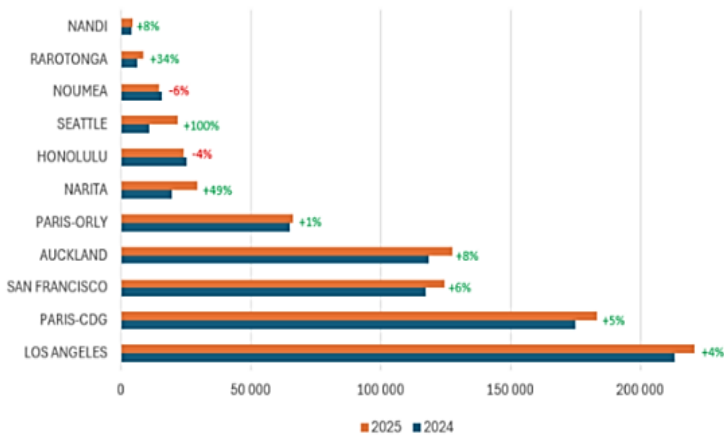
A l’échelle domestique, le transport aérien constitue un levier essentiel de désenclavement des populations et de développement économique des archipels. Il garantit l’accès des populations aux services essentiels, facilite les échanges économiques, soutient l’emploi local et permet l’acheminement des biens et des personnes entre les îles. En assurant la continuité territoriale, il contribue à réduire les inégalités géographiques, à maintenir l’activité dans les îles éloignées et à renforcer la résilience économique et sociale du territoire.

Répartition du trafic passagers international par destination en 2025



Source : Aéroport de Tahiti (ADT)

Variation du trafic passagers international par destination en 2025 (vs 2024)



Source : Aéroport de Tahiti (ADT)

Ainsi, l’articulation entre transport aérien international et domestique demeure un enjeu majeur des politiques publiques, conditionnant à la fois l’ouverture du territoire, le développement économique des archipels et la qualité de vie des populations polynésiennes.

Le transport aérien international

1. La gouvernance et le redressement stratégique d’Air Tahiti Nui

En 2025, Air Tahiti Nui a engagé une réorganisation de sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles dispositions prévues par la loi du Pays adoptée en décembre 2024, imposant la séparation des fonctions de président du conseil d’administration et de directeur général.

Dans ce cadre, monsieur Hiro ARBELOT a été nommé président du conseil d’administration, en remplacement de monsieur Philippe MARIE, lequel a pris les fonctions de directeur général. Cette évolution vise à clarifier la répartition des responsabilités stratégiques et opérationnelles au sein de la direction de la compagnie.

Cette réorganisation intervient dans un contexte économique particulièrement critique. La situation financière d’Air Tahiti Nui a ainsi fait l’objet d’une analyse stratégique approfondie confiée au cabinet Arthur D. Little. Cette étude met en évidence la forte concentration de la rentabilité de la compagnie sur la seule liaison Papeete–Los Angeles, qui demeure la principale route bénéficiaire du réseau international.

À l’inverse, plusieurs dessertes enregistrent des résultats déficitaires significatifs, notamment Paris, Auckland, Tokyo et plus particulièrement Seattle, dont les pertes pèsent fortement sur les résultats consolidés de la compagnie. L’étude souligne que ces contre-performances s’expliquent non seulement par des niveaux de remplissage insuffisants, mais également par des contraintes d’exploitation, telles que l’immobilisation prolongée des équipages et des choix de programmation insuffisamment optimisés.

Face à ce constat, plusieurs orientations stratégiques sont envisagées afin de recentrer l'activité sur les marchés les plus porteurs. L'Amérique du Nord demeure prioritaire, avec Los Angeles comme hub central et le développement potentiel d'autres points d'entrée sur la côte ouest américaine. L'Océanie apparaît également comme un axe de développement, notamment à travers le renforcement des dessertes vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'analyse met par ailleurs en évidence le lien étroit entre développement du transport aérien international et capacité d'accueil touristique. L'ouverture ou le maintien de nouvelles dessertes ne peut être envisagé durablement sans une augmentation concomitante de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire.

Enfin, la question du renouvellement et du dimensionnement de la flotte constitue un enjeu majeur pour la compétitivité future de la compagnie. Les arbitrages à venir devront concilier performance économique, stratégie de desserte et soutenabilité financière.

2. La continuité territoriale sanitaire et situation de Tahiti Nui Helicopters

Dans le domaine du transport aérien spécialisé, la société Tahiti Nui Helicopters (TNH) évolue également dans un contexte économique sensible. La fragilité de son modèle financier est accentuée par une forte dépendance à l'activité de transport médical, laquelle représente 88 % de son chiffre d'affaires.

À ce titre, un contentieux opposant TNH au Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) a mis en lumière les enjeux juridiques et financiers liés à la continuité territoriale sanitaire.

La juridiction rappelle l'importance d'une sécurisation juridique rigoureuse des conventions encadrant les prestations de transport aérien sanitaire, essentielles à la continuité de la prise en charge médicale des populations des archipels éloignés.

Le transport aérien domestique

1. La réorganisation de la compétence du transport aérien domestique

La compétence relative au transport aérien domestique a été réintégrée dans le portefeuille du Président du Pays à compter du mois d'août 2025. Jusqu'à cette date, elle relevait du ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes ainsi que de la décentralisation.

2. La mise en œuvre de la délégation de service public (DSP) des plateformes aéroportuaires

La première moitié de l'année 2025 a été marquée par le lancement de la délégation de service public relative à l'exploitation des plateformes aéroportuaires de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa.

Ce dispositif vise à aligner les intérêts du délégataire avec ceux du Pays, en l'incitant à renforcer la performance commerciale et opérationnelle des plateformes ainsi qu'à développer le trafic domestique, afin d'optimiser à la fois ses recettes propres et la dynamique globale du réseau aérien interinsulaire.

3. Le soutien au développement des opérateurs domestiques : Air Moana

En 2025, le Pays a renforcé son soutien au transport aérien domestique en accompagnant le développement d'Air Moana, notamment via la défiscalisation de trois nouveaux appareils et une prise de participation au capital de sa société exploitante, Natireva. Ce soutien, incluant une garantie d'emprunt, vise à renforcer l'offre de transport aérien entre les îles, soutenir la concurrence sur le marché domestique et améliorer la connectivité des archipels.

4. L'élaboration du schéma directeur du transport aérien domestique

Le Pays a engagé en 2025 les premiers travaux d'élaboration du schéma directeur du transport aérien domestique, marquant une étape structurante pour l'organisation et l'évolution du réseau aérien interinsulaire.

Cette démarche a pour objectif de définir un cadre stratégique de moyen et long terme permettant :

- D'adapter l'offre de transport aux besoins des populations ;
- De renforcer le désenclavement des îles ;
- De soutenir le développement économique des archipels ;
- D'assurer la continuité territoriale.

Les travaux conduits au cours du second semestre 2025 ont porté sur les premières phases de diagnostic et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ils s'inscrivent dans une méthodologie structurée autour de quatre étapes :

- 1) Évaluation de la mise en œuvre du schéma 2015–2025 ;
- 2) Analyse stratégique de l'environnement sectoriel ;
- 3) Construction de scénarios prospectifs ;
- 4) Élaboration du nouveau schéma directeur.

Ces travaux se poursuivront au cours du premier semestre 2026, avec un rendu final attendu en juin 2026, afin de définir des orientations claires et partagées pour l'évolution du transport aérien domestique, dans une logique de cohérence territoriale et de soutenabilité économique.

5. La planification des investissements aéroportuaires

Parallèlement, des aménagements ponctuels ont permis d'améliorer le fonctionnement opérationnel de plusieurs infrastructures, tout en mettant en évidence les limites d'interventions menées de manière isolée.

Dans ce contexte, la Direction de l'aviation civile (DAC) a engagé une démarche structurée visant à élaborer des plans d'investissement pluriannuels, déclinés par grandes catégories d'actifs, notamment les véhicules, les casernes, les aérogares et les équipements techniques.

Cette approche a pour objectif d'inscrire les interventions dans une trajectoire d'investissement cohérente, hiérarchisée et soutenable à moyen terme, en assurant une meilleure visibilité des besoins et une optimisation de l'allocation des ressources.

6. La modernisation des infrastructures et qualité de service

En 2025, une première orientation stratégique a été dédiée à l'amélioration de la qualité de service offerte aux usagers des infrastructures aéroportuaires.

Elle s'est traduite par la mise en œuvre d'opérations de modernisation, la réalisation de travaux de réhabilitation et de rénovation des aérodromes, ainsi que par des aménagements ciblés visant à renforcer le confort des passagers.

Une attention particulière a notamment été portée à l'amélioration des installations sanitaires et des équipements destinés aux familles, contribuant ainsi à une meilleure expérience utilisateur et à un renforcement de l'attractivité des plateformes aéroportuaires.

7. La sécurité et la conformité réglementaire

La seconde orientation stratégique a porté sur le renforcement de la sécurité et de la conformité réglementaire des aérodromes.

Les actions engagées ont principalement consisté en des opérations de mise à niveau des infrastructures afin de répondre aux exigences aéronautiques en vigueur, notamment en matière de dégagements, d'aménagement des abords de pistes, d'alimentation électrique et d'équipements radioélectriques.

Dans ce cadre, la réduction des non-conformités identifiées par les autorités de régulation constitue un enjeu prioritaire, conditionnant le maintien d'un niveau de sécurité conforme aux standards internationaux et la pérennité de l'exploitation des plateformes.

Au titre du portefeuille de l'égalité des territoires

Les éléments de politique générale

En 2025, l'action en faveur des communes s'est articulée autour du maintien du soutien financier à leurs investissements (1), de la poursuite des démarches de modernisation (2), notamment via la dématérialisation des demandes de financement. Bien que marquée par un contexte préélectoral, l'année 2025 a vu la poursuite des actions de communication et d'accompagnement (3).

Enfin, l'engagement du gouvernement, visant à renforcer les pouvoirs de proximité des communes en matière de compétences statutaires, s'est concrétisé par la mise en œuvre d'actions opérationnelles tout au long de l'année (4).

Du soutien des investissements communaux par le Pays

La volonté du Pays de maintenir un niveau élevé de participation aux investissements communaux s'est maintenue en 2025.

Ainsi, le montant total des octrois financiers validés par le conseil des ministres au 31 décembre 2025 s'élève à 3 923 032 830 de francs CFP (tous dispositifs confondus).

8. Le développement du fret aérien interinsulaire : projet Motu Link Airline

En 2025, le secteur du transport aérien intérieur a également été marqué par l'avancement du projet porté par la société Motu Link Airline, dédiée au transport de fret aérien interinsulaire.

Basée en Polynésie française, cette nouvelle compagnie a vocation à renforcer la continuité logistique entre les archipels en proposant une offre complémentaire aux opérateurs existants pour l'acheminement des marchandises.

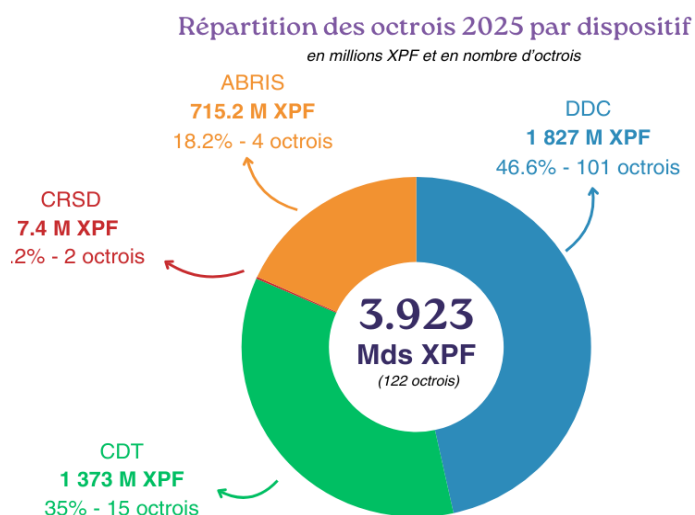
Le projet prévoit la mise en service progressive d'une flotte adaptée aux besoins du marché local ainsi qu'aux contraintes opérationnelles des aérodromes polynésiens. L'activité devrait débuter par des liaisons régulières entre Tahiti et les principaux centres logistiques des archipels, avant une extension progressive du réseau et des capacités opérationnelles.

La stratégie présentée repose sur la desserte d'une dizaine d'îles réparties sur les cinq archipels, avec un programme prévisionnel d'environ vingt fréquences hebdomadaires. Le développement ultérieur de la flotte pourrait permettre un renforcement capacitaire supplémentaire à moyen terme.

Ce projet contribue à la diversification de l'offre de transport aérien intérieur et participe au renforcement de la résilience logistique du Pays au bénéfice des archipels éloignés.



Il se répartit comme suit par dispositif financier :



Autres points marquants :

- Les jeux du Pacifique 2027 : des enjeux communaux pris en charge par le Pays

La préparation des JP27 a constitué un axe majeur des actions en 2024 et 2025, par des adaptations du cadre réglementaire de la DDC pour répondre aux réalités opérationnelles des communes identifiées.

Considération faite des enjeux de cet événement, l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 a fait l'objet d'une adaptation pour instaurer un taux de participation exceptionnel de 80 % applicable aux réhabilitations ou mises aux normes des installations sportives communales identifiées par le Comité organisateur des jeux (COJ) en concertation avec les communes et le ministère concernés.

Ce mécanisme financier s'appuie sur des crédits spécifiquement dédiés et délégués à la DDC ; cela garantit la préservation de l'enveloppe annuellement dédiée aux investissements communaux via la DDC.

Dans ce contexte, et tout au long de l'année 2025, l'instruction des projets communaux concernés a donné lieu aux premiers octrois de financement. Une intensification des octrois est prévisible sur 2026.

- Contrat de développement et de transformation 2 (CDT 2024 – 2027) dédié aux investissements communaux en matière de services publics environnementaux :



Ce contrat incarne la volonté conjointe du Président de la Polynésie française et du Haut-commissaire de la République en Polynésie française de poursuivre l'effort engagé au travers des précédents contrats. Il a marqué la continuité du soutien financier aux communes en matière d'investissement sur les services publics environnementaux : eau potable, assainissement des eaux usées et gestion des déchets.

Signé au mois de juillet 2024, ce second CDT a fait l'objet d'un premier comité de pilotage d'installation en août et d'un second, dédié à la programmation des projets au titre de 2024, le 4 décembre de la même année. Dans ce contexte de signature, d'installation et de lancement, les arrêtés d'octroi par le conseil des ministres ont donc été officialisés seulement en 2025.

Par conséquent, cet exercice cumule les arrêtés d'octroi issus des programmations de 2024 et de 2025 (copil réuni le 28 août 2025).

Cette concentration de deux années de programmation sur 2025 a mécaniquement conduit à un pic prévisible des octrois.

Il convient de rappeler que la performance des octrois de 2025 s'inscrit dans la continuité d'un exercice 2024 déjà

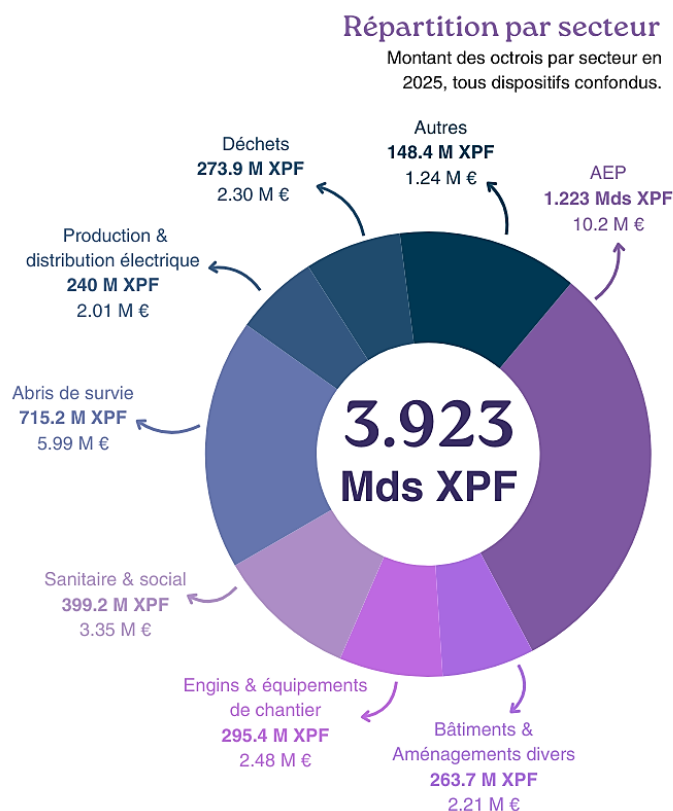
exceptionnel, marqué par l'octroi historique de 2,7 milliards de francs CFP à la Communauté de communes de *Teoporionu'u*.

Le Pays enregistre ainsi une succession de 2 années consécutives (2024 et 2025) caractérisées par des engagements financiers hors normes.

Chiffres clé 2025 en matière d'octrois de financement

- La répartition par secteur

L'ensemble des soutiens financiers du Pays validés par le conseil des ministres se répartissent par secteur (tous dispositifs confondus) ainsi qu'illustré ci-après :



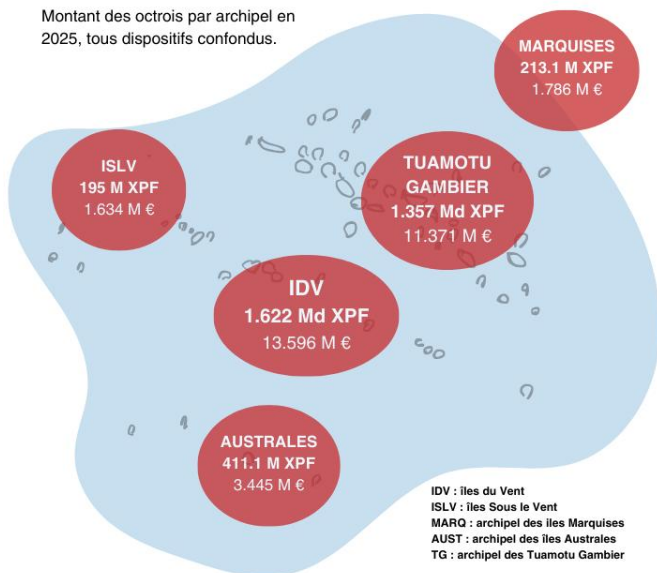
La répartition de la même enveloppe, par principaux secteurs sollicités, témoigne, à nouveau, d'une concentration des besoins communaux sur la production et la distribution d'eau potable.

Par ailleurs, le cofinancement par le Pays de la construction d'abris de survie pour protéger les populations les plus vulnérables des Tuamotu constitue une part importante des financements octroyés.

- La répartition par archipel et par habitant

Répartition par archipel

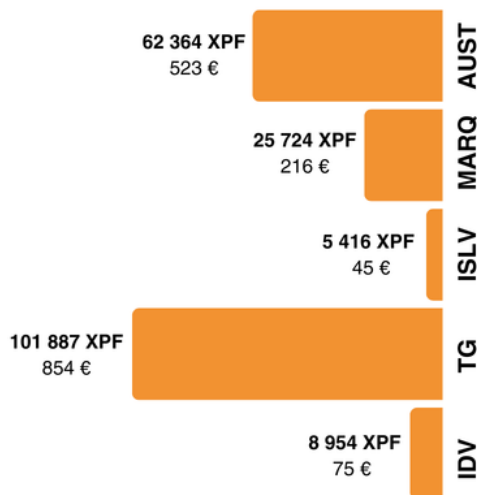
Montant des octrois par archipel en 2025, tous dispositifs confondus.



Si en valeur absolue, l'archipel des Îles du Vent concentre la plus grande part des montants octroyés — ce qui est logique au regard de la densité démographique et de l'envergure financière des projets structurants (assainissement, équipements sportifs majeurs) — l'analyse par habitant révèle une répartition nettement favorable aux archipels éloignés.

Répartition par habitant

Montant des octrois par archipel, rapporté aux habitants des communes effectivement financées en 2025, hors groupements, tous dispositifs confondus.



L'enveloppe conséquente dévolue aux communes des Tuamotu Gambier trouve sa source principale dans le financement des constructions d'abris de survie.

Les archipels des Australes et des Marquises affichent également des ratios soutenus, respectivement de 62 364 francs CFP et 25 724 francs CFP par habitant.

Ces investissements, rapportés à la population, sont essentiels pour lutter contre la fracture géographique et maintenir des conditions de vie aussi satisfaisantes que possible dans les îles éloignées.

De manière plus générale, les financements octroyés en 2025 ont bénéficié à près de 215 000 administrés (en décomptant la population des communes ayant effectivement obtenu un financement), soit 77% de la population totale de la Polynésie française.

Autres événements majeurs touchant le monde communal :

- La convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie, dans l'archipel des Tuamotu 2021 – 2025 – avenant de prorogation



Des enjeux partagés

La Polynésie française et l'État ont engagé, depuis 2021, un partenariat structurant et exemplaire en faveur de la protection des populations des atolls les plus exposés de l'archipel des Tuamotu, à travers la convention relative à la construction d'abris de survie en cas d'événement météorologique majeur.

Ce dispositif répond à un enjeu vital de sécurité civile et d'adaptation au changement climatique, dans un territoire particulièrement vulnérable à la montée des eaux et aux phénomènes extrêmes. Il constitue, à ce titre, un engagement fort et partagé de l'État et du Pays, aux côtés des communes concernées depuis son lancement en 2021.

Un bilan d'exécution positif

Malgré les contraintes spécifiques propres aux atolls concernés — isolement, logistique lourde, foncier complexe, capacités techniques limitées — 36 opérations (études et travaux) sont engagées.

Au 31 décembre 2025, les constructions achevées, en cours, ou à démarrer, représentent un taux de couverture de près de 60 % des habitants ciblés par la convention.

La totalité des crédits initiaux de la convention (soit 6.038 milliards FCFP ou 50.598.440 euros) sont engagés.

De prorogation de la durée de la convention

L'année 2025 s'est conclue par la signature, le 19 décembre 2025, de l'avenant n°1 à la convention. Cet acte juridique répond à une stratégie de sécurisation identifiée dès le comité de pilotage de 2024 et porte sur la prorogation de la convention de deux années supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2027.

En effet, le constat était double : face aux délais incompressibles des chantiers dans les atolls et les difficultés inhérentes à leur contexte insulaire, cette prorogation était impérative pour couvrir l'ensemble des besoins. Les discussions quant aux moyens financiers complémentaires à mobiliser par l'État se poursuivront en 2026.

- La politique de la ville : signature du nouveau contrat de ville 2025 - 2030

Prévu pour la période 2015-2020, le contrat initial a fait l'objet de cinq prorogations successives, étendant sa validité jusqu'au 31 décembre 2025.



Depuis sa mise en place, le Pays s'est engagé à participer à hauteur de 50 000 000 FCFP par an. Cette enveloppe annuelle contribue au financement, à part égale avec les participations des communes adhérentes, des dépenses de fonctionnement courant du Syndicat Mixte en charge du Contrat de ville (SMCDV) et des opérations imputées en fonctionnement au bénéfice de projets destinés aux quartiers prioritaires. La DDC, concourant déjà de manière importante en matière de financement d'opérations d'investissement communales, cette affectation exclusive aux besoins en fonctionnement répond donc d'une mesure complémentaire et d'une articulation cohérente des différentes interventions financières du Pays.

L'année 2025 a marqué l'aboutissement des travaux de refonte du dispositif. Fruit d'un chantier d'ampleur mené par les élus et les équipes du SMCDV, sous la présidence active de Madame Emma VANAA, un nouveau contrat, portant sur la période 2025 – 2030 a été signé le 17 novembre 2025, au sein de la commune de Punaauia, en présence de l'ensemble des élus des communes signataires, et des représentants du Pays et de l'Etat.



Ce renouvellement intègre une évolution significative de la géographie prioritaire puisque la population concernée par les quartiers prioritaires de la ville (QPV) a fortement augmenté, passant de 60 903 à 73 000 habitants (soit + 12 000 habitants).

Pour répondre à ces défis démographiques et sociétaux, la stratégie 2025-2030 vise une coordination renforcée entre les politiques du Pays et les projets locaux, structurée désormais autour de cinq piliers prioritaires :

1. Education et famille
2. Emploi et insertion économique
3. Cadre de vie et mobilités

4. Santé et prévention
5. Vie de quartier

Action de modernisation phare : la mise en production de la plateforme de dématérialisation des demandes de financements des communes, RUMIA

Dans une perspective d'amélioration continue du service rendu, 2025 a été marqué par le lancement de la mise en production de la plateforme de dématérialisation des demandes de subventions dénommée Rumia. Cet outil technologique permettra de fluidifier l'instruction des dossiers, d'offrir une traçabilité en temps réel aux communes et groupements de communes.



Ce projet sera officialisé en août 2026, lors de la première session de la DDC qui suivra le renouvellement général des conseils municipaux. Ce lancement marquera la concrétisation de la démarche vis-à-vis des communes.

Accompagnement des projets communaux et poursuite des dialogues

La stratégie de communication telle qu'amorcée depuis 2023 pour accroître la visibilité du soutien du Pays aux communes et du dialogue partenarial avec ces dernières s'est poursuivie en 2025.

Dans le même temps, ce maintien s'est effectué en considérant la période pré-électorale et la préservation de la neutralité des décisions d'octroi. Par conséquent, ainsi que les communes en ont été averties, les demandes de financement émanant de la session d'août 2025 ne feront l'objet de décisions attributives de subventions qu'à l'issue des élections, soit en 2026.

Dans la continuité de la mission d'accompagnement de la DDC, le service a renforcé son action par une formation, avec les services de l'Etat, auprès des élus et des cadres communaux en avril 2025, à l'invitation du SPCPF. La DDC a produit le livrable pédagogique et animé 2 sessions de formation à l'attention de Tavana et de techniciens. Face au succès de la première session et au manque de place, le SPCPF a en effet sollicité de la DDC une deuxième session.

Les sessions ont permis de structurer la démarche de projet, depuis l'identification des besoins jusqu'à l'élaboration de plans de financement solides, en passant par la bonne connaissance des différents dispositifs financiers et de l'Etat ou du Pays, mobilisables.

Du partage des compétences statutaires

Notre engagement vers « plus de pouvoirs de proximité aux communes » consigné au programme politique en matière de compétences statutaires, s'est concrétisé au cours d'une année particulièrement marquée par des actions politiques d'ampleur.

- **L'élaboration par le Pays, d'un projet de loi du pays cadre en application du II de l'article 43 de statut de la Polynésie française : un engagement du gouvernement concret et inédit**

Le II de l'article 43 du statut de la Polynésie française permet aux communes et à leurs EPCI d'exercer une liste de compétences relevant de la Polynésie française dans les conditions définies par une loi du pays « cadre » et la réglementation sectorielle applicable.

Pour rappel, plusieurs dispositifs avaient déjà été mis en œuvre par le précédent gouvernement dans le cadre de loi du pays spécifiques :

- Loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Loi du Pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) ;
- Loi du Pays n° 2020-33 du 8 octobre 2020 fixant les conditions dans lesquelles les communes, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent intervenir en matière d'actions sociales à raison des difficultés économiques et sociales engendrées, pour les personnes physiques, par la crise sanitaire liée à la propagation du virus dénommé "SARS-CoV-2" ou "covid-19", et déterminant le concours financier de la Polynésie française à ce titre ;
- Loi du Pays n° 2023-22 du 3 mars 2023 fixant les principes généraux de mise en œuvre de l'article 48 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (délégations de compétences aux maires ou présidents d'EPCI pour des mesures individuelles)
- Loi du Pays n° 2023-23 du 3 mars 2023 fixant les principes généraux de mise en œuvre de l'article 55 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (mandats intra Pays et communes pour la gestion de services publics ou la réalisation d'équipements collectifs).

En 2025, une loi du pays n° 2025-9 du 11 juin a permis l'intervention des communes et leurs groupements en matière de développement économique.

- **Un engagement pris et respecté par le Pays**

Dans le cadre des échanges entre l'Etat, le Pays et les élus communaux intervenus durant lors du comité des finances locales (CFL) du fonds intercommunal de péréquation (FIP)

du 27 février 2025, le Président de la Polynésie française s'est engagé à ce qu'un projet de loi du pays « cadre » portant application des dispositions du II de l'article 43 soit adopté avant la fin de l'année.

Ainsi, par courriers du 18 août 2025, une proposition de texte a pu être transmise, dans le respect de nos engagements, au Haut-commissaire, au président du SPCPF et aux maires des communes de Arue et de Faaa.

Cette transmission concrétise, pour la première fois de notre histoire institutionnelle, la production d'un projet de loi du pays cadre donnant corps à l'article 43 II de notre statut. Pourtant, depuis la date d'adoption statutaire en mars 2004, soit, après plus de vingt années de gouvernements successifs, aucun projet de loi de pays cadre n'avait encore été officialisé.

Cette avancée institutionnelle majeure a traduit tant une réponse active du gouvernement aux attentes et aux besoins communaux qu'une volonté d'encadrer ces interventions de sorte de sécuriser les actions communales dans un équilibre recherché entre ce qui est nécessaire et justifié et ce qui relevait d'une sécurisation préalable dans certains domaines.

L'objectif du gouvernement clairement prouvé par ses actes fût celui, non pas du blocage, mais de l'écoute et de l'ouverture au dialogue dans une vision partagée : celle de la réussite collective.

- **L'adoption de la loi organique n° 2026-6 du 7 janvier 2026 portant modification des dispositions du II de l'article 43**

En parallèle des travaux engagés par le Pays, un projet de loi organique a été porté par les sénateurs Polynésiens puis très largement soutenu par les élus communaux avant son adoption fin 2025 par le Sénat puis l'Assemblée nationale.

Ainsi la loi organique n° 2026-6 du 7 janvier 2026 a modifié les dispositions du II de l'article 43 du statut de la Polynésie française en supprimant l'obligation d'adoption d'une loi du pays cadre. Ladite loi impose néanmoins aux communes et aux EPCI, un délai de six mois avant toute mise en œuvre de la délibération déterminant les actions à mener et le respect de la réglementation édictée par la Polynésie française.

Au-delà du débat politique et si l'on peut regretter ce qui a pu être interprété à tort comme une opposition entre les communes et le Pays, il s'agit aujourd'hui de connaître les réflexions des porteurs de cette loi organique et des élus communaux quant à « l'après-adoption » ?

A cet égard, s'il a été observé la position continue des rapporteurs de cette loi organique et des maires sur l'assurance de ces derniers à exercer de telles compétences sur leur propre budget et avec leurs moyens humains et matériels sans assistance particulière de la Polynésie française, les modalités de mise en œuvre envisagées ne sont pas connues à ce jour.

L'articulation entre ces nouvelles compétences, destinées à permettre la mise en œuvre d'actions opérationnelles, ouvre désormais un champ de réflexion structurant en vue de définir une méthodologie et un mode opératoire adaptés. Par ailleurs, la démarche d'identification fine des besoins par domaine d'intervention, ainsi que leur priorisation en fonction notamment de leur degré d'urgence et des enjeux associés,

constitue une étape clé en cours de consolidation. Enfin, l'appropriation de ces nouvelles dispositions par les maires, nécessairement progressive, appelle à un accompagnement renforcé afin d'en garantir une compréhension homogène et une mise en œuvre pleinement efficace sur l'ensemble du territoire.

Au titre du portefeuille des affaires internationales

Dans un contexte international marqué par la persistance des tensions géopolitiques, l'intensification des crises climatiques et les recompositions du multilatéralisme, la Polynésie française a, en 2025, consolidé son intégration régionale dans son bassin géographique, historique et culturel — *Te Moana Nui a Hiva*, le Continent bleu du Pacifique — et renforcé son rayonnement international. Sous l'impulsion du Président Moetai BROTHERRSON, le Pays s'est affirmé comme un acteur reconnu des enjeux océaniques, culturels et environnementaux, notamment à l'approche et lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3). Cette dynamique s'est traduite par des prises de position constantes contre l'exploitation minière des grands fonds marins et par des décisions structurantes, dont la transformation de l'aire marine gérée *Tainui Atea* en aire marine protégée de référence mondiale selon les critères de l'UICN.

À l'échelle régionale, l'année 2025 a été marquée par un approfondissement significatif de l'intégration de la Polynésie française au sein des instances et réseaux du Pacifique. La participation active aux travaux du Forum des îles du Pacifique, du Groupe des dirigeants polynésiens et des organisations régionales sectorielles a permis de renforcer le positionnement politique du Pays. Cette dynamique s'est traduite par de nombreuses coopérations bilatérales et signatures d'accords avec les pays et territoires du Pacifique, ainsi que par une reconnaissance majeure : la décision confiant à la Polynésie française l'accueil du 60^e Sommet du Forum des îles du Pacifique en 2031. L'accueil en Polynésie française d'événements culturels et institutionnels d'envergure régionale a également confirmé son rôle de territoire de dialogue, de transmission et de solidarité au sein du Pacifique.

Sur le plan des Nations Unies, la Polynésie française a pris part en 2025 aux travaux de l'Assemblée générale, en particulier au sein de la Quatrième Commission. À cette occasion, le Président de la Polynésie française a réaffirmé la nécessité d'un dialogue entre la France et la Polynésie française, conduit sous l'égide du droit international, concernant les questions de décolonisation. Les échanges menés avec les membres du Comité spécial de la décolonisation et avec d'autres territoires non autonomes ont contribué à renforcer la visibilité internationale du Pays et à consolider les soutiens à un processus fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies, dans un esprit de paix, de concertation et de responsabilité.

Au niveau européen, l'action de la Polynésie française a été marquée par un dialogue politique soutenu avec la Commission européenne, la poursuite de la mise en œuvre de programmes structurants dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, du climat et de l'économie circulaire, ainsi que par l'engagement dans les travaux préparatoires du cadre financier pluriannuel 2028-2034. Les coopérations européennes ont contribué à

En définitive, sans remettre en cause la légitimité de certaines des attentes des élus communaux, il est essentiel de clarifier le cadre accompagnant le texte organique modificatif, pour garantir une mise en œuvre pleinement efficace et solide de ces nouvelles dispositions.

l'accompagnement des politiques publiques du Pays et au renforcement de la résilience territoriale, dans une logique de développement durable et de partenariat.

Dans le Pacifique

Le multilatéralisme régional comme levier puissant d'action collective

Le Président de la Polynésie française, Moetai BROTHERRSON, et son gouvernement ont continué d'œuvrer pour l'intégration et le rayonnement du Fenua dans son bassin géographique, historique et culturel : le Grand Pacifique, *Te Moana Nui a Hiva*.

L'année 2025 a fait briller la Polynésie française – *Maohi Nui* et les savoirs ancestraux de navigation et préservation de l'Océan durant une année consacrée à la protection de l'Océan et des fonds marins.

Dès février, Taivini TEAI, ministre en charge des ressources marines, a participé à un *Talanoa* de haut niveau sur les ressources minérales des grands fonds marins, organisée à Fidji, par le Forum des îles du Pacifique (FIP) et le Bureau du Commissaire à l'Océan (OPOC), permettant de partager la position du pays contre l'exploitation minière en eau profonde. L'accent a été mis sur les enjeux environnementaux, l'importance d'un cadre réglementaire et des législations nationales fortes. Les participants ont souligné la nécessité d'une approche scientifique régionale intégrant les savoirs traditionnels et garantissant la durabilité des ressources.



En mars, Ronny TERIIPAIA, ministre de l'éducation et de la culture a participé à la Conférence « *Ākoakoa* » qui s'est tenue à Honolulu, Hawaï, ouvrant les célébrations des 50 ans de la pirogue *Hōkūle'a*, symbole de la renaissance du mouvement culturel hawaïen et plus largement polynésien, dont l'île de Raiatea-Hava'i Nui est le centre. Cette mission a permis de renforcer des liens bilatéraux et partenariats stratégiques avec des institutions éducatives, culturelles et environnementales de premier plan, tout en contribuant à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3).



En Polynésie française, l'événement Te Reo o te Moana 2025 – Rassemblement des voix du Pacifique pour la protection de l'océan a constitué un temps fort de mobilisation régionale. Organisé avec la société civile et plusieurs partenaires internationaux, s'insérant dans le Sommet Tiaki Moana organisé par Blue Cradle, il a donné la parole aux peuples du Pacifique, dont le peuple mā'ohi, porteurs d'une vision singulière pour l'avenir de la planète. L'appel adopté, exigeant la reconnaissance pleine et entière des savoirs traditionnels et de la gouvernance autochtone et dénonçant les menaces pesant sur l'océan, a ensuite été porté à Paris lors du Sommet « SOS Océans ».



Lors de l'UNOC3 à Nice en juin 2025, la Polynésie française a renforcé son leadership océanique en annonçant lors d'un conseil des ministres extraordinaire la transformation de son Aire Marine Gérée Tainui Atea en la plus grande Aire Marine Protégée (AMP) au monde selon les critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), protégeant ainsi 80 % de sa zone économique exclusive et contribuant à l'atteinte de la cible 14.5 de l'ODD 14. La conférence a également donné un nouvel élan au traité BBNJ pour la biodiversité en haute mer, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2026.

Entouré de deux ministres, de représentants des institutions, de la recherche, de la société civile et du secteur privé, le Président a mis en avant l'approche collaborative qui fait la force du Pays.

En marge de l'UNOC3, le 6^{ème} Sommet Pacifique-France a réuni les membres du FIP et le Président de la République française Emmanuel MACRON. La déclaration finale a réaffirmé un engagement fort en faveur de l'adaptation au changement climatique et la nécessité d'un financement du développement fondé sur la vulnérabilité des États et territoires insulaires.



À l'approche de l'UNOC3, le Président de la Polynésie française a renforcé son plaidoyer océanique par la publication d'une tribune dans la célèbre revue « Nature », intitulée « Un message des dirigeants insulaires : protéger l'océan Pacifique contre l'exploitation minière des grands fonds marins », co-signée avec le Président de la République de Palau, Surangel Whipps Jr., déconstruisant l'illusion d'un « eldorado » économique promis par l'industrie minière des grands fonds.





Le Président de la Polynésie française a ensuite participé en septembre au 54^{ème} Sommet des dirigeants du FIP, aux Iles Salomon, sur le thème « Iumi Tugeda - Agissons maintenant pour un continent du bleu Pacifique intégré ». Les dirigeants ont souligné le rôle central du régionalisme Pacifique pour répondre aux évolutions géostratégiques et ont confirmé une décision majeure : la Polynésie française accueillera en 2031 le 60^{ème} Sommet du Forum et en assurera la présidence pour la période 2031-2032, reconnaissance forte de son rôle dans les affaires régionales.



En outre, le Président a également pris part à la réunion du Groupe des Dirigeants Polynésiens (PLG), sous présidence tongienne, au cours de laquelle ont été abordées des questions essentielles de gouvernance. À cette occasion, le secrétariat du PLG a été confié à la Polynésie française pendant la période de réforme du groupe, renforçant son rôle de moteur au sein de l'espace polynésien.

En juillet, la Polynésie française a été représentée à la réunion des ministres en charge du commerce du Pacifique, tenue à Fidji. À cette occasion, l'annonce de la baisse des droits de douane sur les marchandises en provenance du Pacifique, ainsi

que l'ouverture du marché du kava en Polynésie française, ont constitué des marqueurs forts, particulièrement appréciés par les partenaires régionaux, traduisant une volonté affirmée de renforcer les échanges économiques intra-pacifiques.



Le même mois, Minarii GALENON-TAUPUA, vice-présidente et ministre des Solidarités en charge notamment de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT+ et des relations avec les Institutions, s'est rendue à Fidji pour participer à la réunion annuelle des femmes dirigeantes du Forum des îles du Pacifique. Cette rencontre a réuni les représentantes des pays membres autour d'un objectif commun : renforcer l'action régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En septembre, Ronny TERIIPAIA, ministre de la Culture, a participé à la 8^{ème} réunion des ministres de la Culture, organisée en Nouvelle-Calédonie. Sa présence a constitué à la fois un témoignage de soutien à la Nouvelle-Calédonie et un message fort de résilience, affirmant que la culture demeure, même dans les périodes de fragilité, un lien vivant entre les peuples du Pacifique et un socle essentiel de leur identité, de leur dignité et de leur avenir commun.



Cédric MERCADAL, ministre de la santé, a participé en octobre à la 76^{ème} session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le Pacifique occidental, à Fidji. Cette participation a permis de faire entendre la voix des archipels et d'identifier des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins et renforcer la proximité des services de santé au bénéfice des familles polynésiennes.



En octobre, Taivini TEAI, ministre de l'Agriculture, des Ressources marines et de l'Environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale, a participé à la 14^e Conférence de la Communauté du Pacifique (CPS), à Tonga.



Enfin en décembre, la Polynésie française a également été représentée lors de la 6^{ème} réunion des ministres des Affaires étrangères du Pacifique avec la République de Corée, à Séoul, contribuant au dialogue politique et stratégique du FIP.

Une année exceptionnelle du point de vue bilatéral

En mai, en marge du comité directeur du Fonds Pacifique présidé par la Polynésie française, à Papeete, trois conventions ont été signées avec le Territoire des Wallis-et-Futuna. Les deux collectivités ont ainsi franchi une nouvelle étape dans leur coopération par la signature conjointe d'un avenant à leur convention-cadre de partenariat, complété par deux conventions d'application sectorielles. Ces instruments traduisent une volonté partagée de structurer durablement leur collaboration, notamment dans les domaines de la lutte contre la vie chère et du développement d'un tourisme durable. Cette séquence institutionnelle s'est tenue en présence de Moetai BROTHERRSON, Président de la Polynésie française, et de Muniposee MULIAKAKA, Président de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna.



En août, le Président du Pays a participé aux célébrations du 60^{ème} anniversaire de la Constitution des Îles Cook. À cette occasion, il a signé avec le Premier ministre Mark BROWN un accord de services aériens (ASA) entre la Polynésie française et les îles Cook. Cet accord constitue une étape historique, marquant la première signature d'un ASA concernant la seule Polynésie française et un pays tiers, et illustrant sa capacité croissante à nouer des partenariats opérationnels avec ses voisins du Pacifique.



Le Président a également participé à la cérémonie marquant le 40^{ème} anniversaire du Traité de Rarotonga, réaffirmant l'engagement de la Polynésie française en faveur d'un Pacifique exempt d'armes nucléaires. À cette occasion, il a rappelé la détermination du Pays à poursuivre les recherches sur les conséquences des essais nucléaires, à défendre les droits des communautés affectées et à faire progresser le projet Pū Mahara, futur centre de mémoire régional, soulignant que la mémoire partagée du peuple mā'ohi et des Îles Marshall demeure un socle de vigilance collective face aux impacts durables du nucléaire.

En novembre, le Président de la Polynésie française et le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Alcide PONGA ont signé un accord-cadre de partenariat visant à renforcer les liens historiques, économiques, sociaux et culturels unissant les deux collectivités françaises du Pacifique. Longtemps attendu, cet accord traduit une volonté commune de consolider les complémentarités territoriales et de favoriser le développement économique régional.



Les dialogues politiques et diplomatiques bilatéraux ont aussi été nombreux. Le Président de la Polynésie française a reçu :

- En février :
 - Madame Iona THOMAS, Gouverneure de Pitcairn et Haut-Commissaire du Royaume-Uni en Nouvelle-Zélande ;
 - Monsieur Christopher GYGÈS, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en charge de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'emploi, de l'énergie et du numérique ;
- En mars :
 - Monsieur Tomosaburo ESAKI, ministre-conseiller en charge des affaires politiques près l'Ambassade du Japon en France, accompagné de Madame Yuko HOTTA, cheffe du Bureau consulaire du Japon à Nouméa ;
- En novembre :
 - Madame Mary THURSTON, Consule générale de Nouvelle-Zélande ; et
 - Monsieur Guillaume LEMOINE, Ambassadeur de France aux Samoa.

Accueil d'événements internationaux Pacifique et rayonnement culturel pacifique

L'année 2025 a également été marquée par l'accueil en Polynésie française de temps forts internationaux d'envergure régionale, confirmant la place du Pays comme espace de rencontre, de transmission et de coopération culturelle au sein de Te Moana Nui a Hiva.



En juin, la pirogue Hōkūleʻa a fait escale à Raiatea, au marae de Taputapuātea, puis à Papeete, cinquante ans après son premier voyage fondateur sur la route ancestrale de Tahiti Kealaikahiki. Cet événement, rassemblant des délégations venues de l'ensemble du Pacifique, a célébré les voies de navigation ancestrales, la renaissance culturelle polynésienne et la transmission des savoirs autochtones. Il a également été marqué par la signature de protocoles d'accord (MoU) avec les Kamehameha Schools, visant à renforcer les coopérations

éducatives, culturelles et linguistiques entre la Polynésie française et Hawaï, au bénéfice des jeunes du Pacifique.

En novembre, la célébration de Matari'i i nia, saison de l'abondance et du renouveau, a constitué un autre temps fort du calendrier culturel océanien. Marquée notamment par la participation de représentants néo-zélandais et néo-calédoniens, cette séquence a illustré la vitalité des liens culturels et spirituels unissant les peuples du Pacifique, ainsi que le rôle de la Polynésie française comme territoire d'accueil et de dialogue régional.

Au niveau international

Engagement onusien, coopération académique et appropriation des ODD

Dans le cadre de la 80^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Polynésie française a pris part aux travaux de la Quatrième Commission (C4). À cette occasion, le Président Moetai BROTHERRSON y a réaffirmé la nécessité d'un dialogue entre la France et la Polynésie française, conduit sous l'égide du droit international. Les rencontres menées en marge de la Commission avec plusieurs membres du comité de décolonisation (C24) et de la C4, ainsi qu'avec des représentants de territoires non autonomes, ont permis de consolider les soutiens internationaux au processus de décolonisation.



Cette mission à New York a également contribué à renforcer la visibilité des positions portées par la Polynésie française à travers des échanges académiques de haut niveau, avec l'organisation de conférences à Columbia University et à Bard College, consacrées aux enjeux océaniques, nucléaires et géopolitiques du Pacifique. Dans la continuité de la coopération engagée depuis 2023 avec la School of International and Public Affairs (SIPA) de Columbia University, la Polynésie française a reconduit en 2025 un projet Capstone portant sur les enjeux liés à l'exploitation minière des grands fonds marins et aux alternatives économiques existantes. En octobre, la signature d'un mémorandum d'entente avec SIPA est venue structurer cette coopération.



À l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies, célébrée le 24 octobre, le Président de la Polynésie française a pris part aux célébrations institutionnelles, réaffirmant l'attachement du Pays aux valeurs portées par l'ONU et aux Objectifs de développement durable (ODD). Cette journée a également été marquée par la tenue du premier séminaire de l'administration de la Polynésie française consacré au développement durable, qui a permis de mobiliser l'ensemble des ministères autour de la contribution du Pays aux 17 ODD, tout en identifiant les défis liés au suivi des indicateurs dans une dynamique collective encourageante.



Un engagement au sein de la Francophonie



Depuis son admission en tant que membre observateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en octobre 2024, lors du XIX^{ème} Sommet de la Francophonie à Paris, la Polynésie française s'est engagée au sein des travaux de l'Organisation, en particulier dans ses activités de promotion de la condition féminine et de l'égalité hommes-femmes, de soutien à l'éducation et à la formation des jeunes et de développement des secteurs d'activités durables.

La vice-présidente a participé au dîner-débat organisé en mars 2025 par l'OIF à New York sur le thème de l'égalité des femmes, en marge de la session de la commission de l'Onu en charge de la condition féminine à laquelle elle a participé avec le FIP. Ce moment d'échange a permis à la Polynésie française de faire entendre sa voix et de partager ses initiatives en faveur des femmes et des familles.



La Polynésie française, sous la houlette du ministre de la jeunesse, a organisé en novembre son 1^{er} forum francophone de la jeunesse francophone d'Asie Pacifique sur le thème du « tourisme durable : un secteur d'avenir pour la jeunesse ». Pendant 4 jours, des jeunes de 18 à 30 ans, venus de 7 pays membres d'Asie-Pacifique de l'OIF et du territoire de Wallis et Futuna ont participé à des ateliers et conférences. Cet événement, qui a rassemblé près de 500 jeunes, acteurs locaux et invités, a permis de valoriser les jeunes d'Asie-Pacifique, de renforcer les liens entre les jeunes francophones de la région et d'affirmer la place de la Polynésie française au sein de l'espace francophone.



En marge de ce forum, le Président de la Polynésie française a rencontré Madame Douangmala PHOMMAVONG, vice-présidente de la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques Asie-Pacifique et membre du Conseil économique et social de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).



La Polynésie française a également participé, pour la première fois, à la 46^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda.

En novembre, la Vice-présidente, notamment en charge de la communauté LGBT+, a participé à la réunion inaugurale de l'Alliance LGBT+ Franco-Océanienne (ALFO), marquant une étape importante pour la coopération francophone dans le Pacifique en matière de droits humains.

Consultations pour avis et accès au droit

À la suite des saisines de l'Assemblée de la Polynésie française (APF) concernant plusieurs projets de loi, portant principalement sur des accords de défense conclus par la République française avec différents États, le Président de la Polynésie française a rendu sept avis juridiques. Constatant que les consultations préalables de l'APF, prévues à l'article 9 de la LOPF, intervenaient toujours très tardivement après la signature des accords et que les consultations du gouvernement prévues à l'article 10 de la LOPF, n'avaient pas été menées avant la signature desdits accords, le gouvernement et l'APF ont émis des avis défavorables.

Dans le prolongement de la volonté du Président en faveur de la valorisation du reo mā'ohi, une série de traductions de textes juridiques relatifs aux affaires internationales a été engagée. Elle a notamment porté sur les dispositions statutaires liées aux relations internationales, l'arrêté d'organisation de la DAIEP, ainsi que sur l'accord-cadre de partenariat entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Au niveau européen

En 2025, l'action de la Polynésie française en matière d'affaires européennes s'est caractérisée par le renforcement du dialogue politique et technique avec la Commission européenne, la poursuite de la mise en œuvre des instruments européens et l'engagement dans les travaux préparatoires du cadre financier pluriannuel 2028-2034, dans un contexte de consolidation de la coopération avec l'Union européenne, renforcée par la présence d'une correspondante aux affaires européennes à Paris.

Dialogue politique renforcé avec la Commission européenne

L'année 2025 a été marquée par plusieurs échanges de haut niveau entre le Président de la Polynésie française et des membres nouvellement installés du Collège des commissaires européens, traduisant la volonté de la Polynésie française de s'inscrire d'emblée dans un dialogue politique direct et structuré avec la Commission européenne, en mettant en avant

le rôle stratégique des PTOM dans les politiques extérieures de l'Union européenne.

En janvier, à Bruxelles, le Président de la Polynésie française a ainsi rencontré MM. Costas KADIS et Jozef SIKELA, respectivement Commissaire à la pêche et aux océans et Commissaire chargé des partenariats internationaux, autour des priorités communes en matière de transition écologique, de gestion durable des ressources naturelles, de résilience climatique et de coopération régionale dans le Pacifique.



En septembre, à Fidji, une seconde rencontre avec le Commissaire SIKELA est intervenue à l'occasion du 1er Forum des affaires UE-Pacifique, confirmant, dans un cadre multilatéral, la volonté partagée de renforcer les liens entre l'Union européenne, les collectivités du Pacifique et les acteurs économiques et institutionnels régionaux, et de positionner la Polynésie française comme acteur de référence de l'UE dans le Pacifique.



Appui budgétaire sectoriel : poursuite du soutien à la politique de l'eau (PdE)

La mise en œuvre du Programme européen d'appui à la gestion durable de l'eau en Polynésie française s'est poursuivie avec l'entrée en vigueur de l'avenant n° 1 à la convention de financement, permettant d'actualiser le cadre logique du programme et les modalités de calcul des tranches variables, afin de mieux refléter l'état d'avancement des réformes et des investissements liés à la Politique de l'eau.

Dans ce cadre, la Polynésie française, a sollicité en octobre 2025 le décaissement de la troisième tranche de l'appui budgétaire, pour un montant total de 715,9 M FCFP (6 M€), comprenant :

- Une tranche fixe de 536,9 M FCFP (4,5 M€) ;
- Une tranche variable de 179,0 M FCFP (1,5 M€), conditionné à l'atteinte d'objectifs de performance relatifs aux services publics de l'eau, au suivi de la qualité des ressources et à la gouvernance du secteur.

La tranche fixe a été décaissée à 100%, tandis que la tranche variable a fait l'objet d'une retenue de 350 000 € en raison de la réalisation partielle (3 sur 4) de l'indicateur de performance n° 2, due à un événement climatique exogène. Cependant, la possibilité de récupérer cette somme est en cours de négociation.

Coopération régionale et sectorielle : PROTEGE, BVSA et SWAP2



En 2025, la coopération régionale de la Polynésie française s'est structurée autour d'une logique de continuité et de montée en puissance des programmes européens. L'évaluation finale du programme PROTEGE, financé au titre du 11^e FED à hauteur de 4,2 Md FCFP, a été lancée afin de mesurer ses impacts en matière de résilience des territoires, de durabilité agricole et de gestion des ressources naturelles. Ses conclusions ont vocation à orienter le futur programme régional 2028-2034, désormais structuré autour du concept de « bleuissement et verdissement » des systèmes alimentaires.

Dans cette dynamique, le programme BVSA, doté de 4,3 Md FCFP et associant la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, a été signé en septembre 2025. Il vise à accompagner la transition agroécologique et alimentaire des territoires du Pacifique, en cohérence avec les priorités européennes de sécurité alimentaire, de durabilité et d'adaptation au changement climatique.



Au titre de l'enveloppe intrarégionale de la DAOG, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna bénéficient chacune d'un financement de 137 M FCFP (1,15 M€). Dans ce cadre, les deux territoires ont conjointement déposé une note de concept pour intégrer le projet de coopération intrarégionale, SWAP2, consacré à la gestion durable des déchets et au développement de l'économie circulaire à l'échelle régionale. Principalement

financé par l'AFD, ce projet est en attente de validation par la Commission européenne, attendue en mai 2026.

Quant au programme Green Overseas (GO), il vise à accélérer la transition énergétique et à renforcer la résilience des PTOM face au changement climatique. À ce titre, la Polynésie française bénéficie d'un appui européen de 35,45 M FCFP pour le projet *Nu'u Moana*, lancé en 2025, qui vise à améliorer les capacités d'anticipation et d'adaptation du territoire, notamment par l'analyse de l'évolution du littoral, la modification du trait de côte, et l'élaboration de recommandations stratégiques. Par ailleurs, la dynamique de coopération entre PTOM a été renforcée via les « communautés GO », avec notamment l'organisation à Tahiti d'un atelier régional consacré à la résilience des systèmes alimentaires en décembre.



Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)

En 2025, la Polynésie française a également poursuivi sa participation aux travaux de la CRPM, notamment à l'occasion de la 53^e assemblée générale et de la réunion de la Commission des îles sur une base d'observation et d'évaluation de la valeur ajoutée de ce réseau qui rassemble 160 régions littorales issues de 24 pays de l'Union européenne avec pour objectif d'intégrer des appels à projets au regard des priorités stratégiques de la Polynésie française.

Perspectives : préparation du CFP 2028-2034

Enfin, l'année 2025 marque l'entrée dans une phase stratégique de préparation du nouveau cadre financier pluriannuel 2028-2034 de l'Union européenne, dans un contexte de réflexion engagée par la Commission européenne sur l'évolution des instruments de coopération extérieure et du régime d'association des PTOM.

Dans ce cadre, la Polynésie française a engagé, en lien avec la France en qualité d'Etat membre de rattachement, les 12 autres PTOM et les institutions européennes, un travail de positionnement visant à anticiper les orientations du futur cadre d'association 2028-2034, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires au niveau européen et de tensions géopolitiques autour du Groenland, PTOM rattaché au Danemark.

Si les arbitrages financiers ne sont pas encore arrêtés, les échanges engagés au niveau européen s'orientent vers une augmentation significative des dotations dédiées aux PTOM, pouvant aller jusqu'à un doublement des enveloppes.

Au titre du portefeuille de l'économie numérique en Polynésie

L'expansion et l'amélioration des infrastructures internet

- **Permettre la résilience des réseaux vers l'international : le déploiement du premier câble Google**



Le 3 octobre 2025, à l'aube naissante sur la côte de Papenoo, s'est concrétisé le projet stratégique numérique majeur : le déploiement du premier câble sous-marin Bulikula du projet Central Pacific Connect. Cette réalisation couronne deux années de travail coordonné entre le gouvernement, les services présidentiels, les municipalités, le Groupe OPT et les partenaires internationaux Google et Subcom.

Un cap décisif a été franchi en surmontant à un niveau supérieur la contrainte de l'isolement géographique. Ce premier câble ouvre la voie à un réseau complet incluant les futurs câbles Honomoana et Halaihai, positionnant la Polynésie française au cœur des flux numériques du Pacifique.

Face aux défis posés par les conditions de houle sur la côte est, une approche technique inédite a été mise en œuvre sous la supervision de Google, Subcom et le cabinet de la Présidence : le câble est tiré depuis le rivage vers le large sur 1,7 kilomètre, inversant la méthode traditionnelle. La connexion finale avec les infrastructures internationales interviendra en mars 2026.

Cette initiative repose sur une vision stratégique claire articulée autour de quatre axes :

1. La sécurisation des infrastructures numériques : assurer la continuité et la redondance des connexions du territoire ;
2. Le renforcement de la compétitivité économique : démultiplier les capacités tout en réduisant les coûts pour les entreprises locales ;

3. Le développement de l'attractivité territoriale : faire de la Polynésie une destination privilégiée pour les investisseurs et les centres de données ;
4. La création d'emplois d'avenir : offrir à la jeunesse polynésienne des perspectives professionnelles dans l'économie numérique.

La feuille de route est tracée : les acteurs économiques locaux doivent se préparer dès maintenant pour saisir pleinement ces opportunités à partir de 2027. L'objectif affiché est de transformer ces nouvelles capacités en véritables moteurs de croissance et de projeter l'économie polynésienne sur la scène internationale.

Ce projet symbolise bien plus qu'une simple infrastructure technique. En tirant ce premier câble du rivage vers l'océan Pacifique, une trajectoire ambitieuse se dessine, connectant l'ensemble du territoire à l'économie numérique mondiale. Cette journée historique du 3 octobre ouvre la voie vers un avenir riche de nouvelles possibilités.

Cette réalisation témoigne de la capacité à créer les conditions d'un développement durable, transformant un handicap géographique historique en atout stratégique pour les générations futures.

- **Elargir la couverture internet sur l'ensemble du territoire en développant des solutions hybrides alternatives pour les zones sans connexion**

- Encadrer l'importation de matériel STARLINK :

La société STARLINK est un opérateur international de télécommunication fournissant ses services directement aux particuliers. Pour l'heure, elle n'est pas présente ni représentée en Polynésie française et n'a pas contracté avec l'OPT. Elle ne bénéficie d'aucune autorisation d'exploitation dans la collectivité en tant que fournisseur de service. Et il n'est pas possible de se faire livrer du matériel ou de s'abonner en « résidentiel » via le site internet officiel de la société. Ce dernier précise en effet expressément que la Polynésie française est « en attente de couverture du service ou de l'approbation réglementaire ».



Face à une utilisation irrégulière du matériel, des évolutions réglementaires ont été adoptées par arrêtés des 23 juillet et 2 octobre 2025. Cette réforme vise à consolider le cadre applicable à la conformité des équipements terminaux de télécommunication. Elle a été menée en concertation avec les trois opérateurs locaux, qui ont rendu un avis unanimement favorable. Ainsi :

1. Tout équipement de type STARLINK à importer doit toujours faire l'objet d'une demande de conformité sur le site internet « www.mes-demarches.gov.pf » ;
2. Il sera dans tous les cas, bloqué à l'arrivée sur le territoire par la douane, Fare Rata et les importateurs et ne sera libéré que sous réserve d'une autorisation de conformité délivrée par la DGEN ;
3. Un équipement ne sera pas déclaré conforme s'il : fournit un moyen de contourner les prestations assurées par les opérateurs de télécommunication ; n'a pas fait l'objet des autorisations nécessaires de radiofréquences par sa société d'exploitation ; et ne bénéficie pas des accords nécessaires ;
4. Des dérogations sont possibles dans les rares cas où aucune prestation locale n'est offerte (zone sans connectivité).

- Permettre de la « data » pour tous en encadrant l'itinérance mobile et améliorer la connectivité des polynésiens en modifiant le régime des télécommunications extérieures :

La DGEN a mis en place un plan en 3 étapes avec l'adoption de normes portant sur le sujet de :

- ✓ L'itinérance mobile ;
- ✓ Les télécommunications extérieures ;
- ✓ Le service public et son financement.

Les deux premiers projets de textes ont fait l'objet de nombreuses consultations auprès des opérateurs et d'avis favorables du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), à l'instar de l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC). Ils sont dans le circuit institutionnel pour une adoption dès la prochaine session. Ils visent à introduire une possibilité de segmentation réglementaire du territoire polynésien en matière de télécommunications, de l'encadrement de l'itinérance mobile, de la réduction du monopole des télécommunications extérieures du groupe public OPT et de la possibilité d'utilisation d'outils satellitaires sous certaines conditions.

Le projet de loi du Pays sur le service public et son financement fera l'objet de travaux et de consultations tout au long de l'année civile 2026 au regard de son amplitude et de ces conséquences sur le secteur des télécommunications. Son objectif sera principalement de mettre à jour la notion de service public des télécommunications pour permettre d'assurer une connexion satisfaisante pour l'ensemble des Polynésiens et assurer la concurrence sur le marché en cause.

La poursuite des efforts en matière de cybersécurité en Polynésie française

En octobre 2025, la 2^{de} édition du salon cybersécurité organisée par le CLUSIR Tahiti a réuni plus d'une centaine d'acteurs publics, privés et experts afin de renforcer la dynamique locale en matière de sécurité numérique. Soutenu par la DGEN et accueilli à la Présidence, cet événement visait à développer les compétences en cybersécurité, sensibiliser aux risques numériques, favoriser les échanges entre acteurs et promouvoir une culture numérique responsable en Polynésie française.



Créer les talents du numérique de demain et fédérer une communauté de jeunes leaders numériques

Deux événements s'inscrivant dans cet objectif ont été organisés au cours de l'année civile 2025 : Le forum « Les Horizons du Numérique » et la 1^{re} édition de « Pacific Genius ».

Le Forum des Métiers « Les Horizons du Numérique », organisé fin février 2025, a réuni plus de 500 participants autour des métiers et formations du numérique. Principalement dédié aux scolaires lors des deux premières journées, l'événement a proposé une immersion à travers des stands, des démonstrations et des échanges avec des professionnels. Il a permis de sensibiliser les jeunes aux opportunités du secteur, tout en mettant en lumière les dispositifs d'accompagnement et de financement, faisant de ce forum un rendez-vous structurant pour l'orientation et l'insertion dans le numérique.



L'édition inaugurale du programme « Pacific Genius » organisée du 3 au 7 novembre 2025, a rassemblé près de 200 candidats issus des lycées de Polynésie française, dont 62 élèves sélectionnés pour une semaine d'immersion au RSMA Pf. Ce dispositif innovant a permis de renforcer les compétences numériques des jeunes (cybersécurité, IA, robotique, etc.) tout en favorisant leur orientation professionnelle grâce à des échanges avec des experts et des mises en situation concrètes.



Une journée d'échanges avec des professionnels du numérique, complétée par des simulations d'entretiens, a permis aux participants de mieux appréhender les métiers et de se préparer à l'insertion professionnelle. Le Village du Numérique a rassemblé près de 400 personnes autour de stands et conférences, tandis que le hackathon final a valorisé 16 projets innovants, avec une forte mobilisation du public.

Cette première édition constitue désormais une référence en matière de pédagogie numérique innovante, fédérant un large écosystème d'entreprises, d'institutions publiques, d'associations et d'experts du numérique et de l'audiovisuel.

Le traitement et l'utilisation de la donnée pour améliorer les prises de décisions institutionnelles

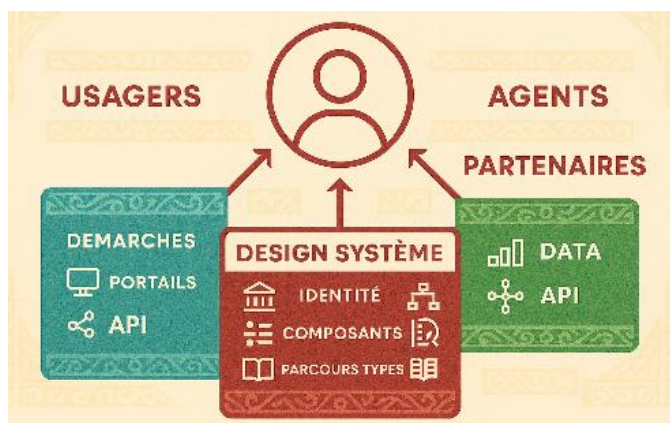
La DGEN a lancé une étude de faisabilité visant à structurer une plateforme de données territoriale intégrant l'intelligence artificielle, dans une logique de souveraineté, d'amélioration du pilotage des politiques publiques et de soutien à l'innovation économique. Le tourisme a été retenu comme secteur pilote en raison de son poids stratégique dans l'économie polynésienne et de la maturité de ses acteurs en matière de collecte et d'exploitation des données, offrant des perspectives rapides de valorisation. Les travaux ont confirmé la pertinence du projet, désormais confié à la DSI pour une mise en œuvre à compter de 2026, avec un accompagnement maintenu de la DGEN dans la gouvernance et l'appui stratégique



• La Direction des Système d'Information du Pays : une année d'accélération de la transformation numérique de l'administration

L'année 2025 a marqué une accélération significative de la transformation numérique de l'administration, avec une Direction des systèmes d'information (DSI) affirmée comme un partenaire stratégique essentiel. S'appuyant sur une équipe de plus de 100 agents et des moyens renforcés, elle a œuvré à la fois à la consolidation des infrastructures critiques et au déploiement d'applications métiers concrètes. Cette dynamique a permis de renforcer la résilience des services publics, la sécurité des données et la qualité de l'expérience offerte aux usagers polynésiens.

La performance de la DSI repose sur une gestion rigoureuse de ses ressources, avec un budget de fonctionnement proche de 900 M FCFP et un investissement soutenu au service de la transition numérique. En 2025, l'organisation a été adaptée pour renforcer les effectifs (101 agents) et développer les compétences clés (cyber, cloud, data/IA), dans une logique de GPEC. Parallèlement, l'optimisation des achats, notamment via les centrales d'achat, a permis des gains significatifs, tout en assurant la continuité opérationnelle et en mobilisant les acteurs locaux du numérique.



Parallèlement, la DSI a aligné les projets sur les priorités gouvernementales et structuré une approche centrée sur l'utilisateur via un « Design System » harmonisé. L'action des équipes AMOA, en lien étroit avec les services, ainsi que les travaux engagés sur la gouvernance de la donnée et l'innovation, ont permis d'accélérer la modernisation et d'assurer la cohérence d'ensemble des projets numériques.

Dans un contexte de cybermenaces accrues, la DSI a fait de la sécurité des systèmes et de la protection des données une priorité majeure en 2025. La posture de cybersécurité a été significativement renforcée, avec l'automatisation des certificats, le déploiement d'outils de supervision avancés (SOC) et l'institutionnalisation des homologations de sécurité pour les services numériques. Parallèlement, l'action renforcée du DPO a permis d'ancrer une culture RGPD au sein de l'administration, notamment via l'intégration du « privacy by design » dans les projets, la structuration de la gouvernance des données et le renforcement de la transparence et du contrôle des traitements.



La modernisation des infrastructures numériques a permis de renforcer la performance et la résilience du système d'information, notamment grâce à l'augmentation des capacités réseau et à la sécurisation des interconnexions entre centres de données. L'année 2025 a également marqué une évolution significative des outils de travail, avec la migration vers Microsoft 365, le déploiement de solutions de gestion à distance facilitant le télétravail, et l'amélioration des services d'assistance. Enfin, la mise en place d'une architecture de sécurité de type « Zero Trust » a consolidé la protection des accès et la sécurisation globale des systèmes de l'administration

Grands Projets numériques et Applications Métiers : La transformation numérique en action

La modernisation de l'action publique s'est traduite par une dématérialisation accrue des services, notamment avec la plateforme Rumia, qui permet un suivi centralisé des demandes des usagers et introduit l'identité numérique polynésienne. Parallèlement, les solutions de gestion documentaire Docuware et Alfresco accompagnent la sortie du « tout papier », tandis que les outils décisionnels (Business Intelligence) renforcent le pilotage des politiques publiques grâce à des données fiables.



Rūmia

Dans les domaines financier et administratif, les évolutions des systèmes ont permis de fluidifier les processus, avec l'interconnexion de PolyGF à la facturation électronique (Chorus Pro) et aux marchés publics. Le développement du paiement en ligne via des applications comme OINI, MIRIA et FISC-RAR simplifie également les démarches des usagers en réduisant les déplacements.

Enfin, plusieurs secteurs métiers ont été modernisés à travers des applications structurantes.

Dans le domaine foncier, la modernisation engagée par la DAF repose sur la refonte des applications OTIA (cadastre) et ANAHEI (conservation des hypothèques), permettant de renforcer la fiabilité et la sécurisation des données foncières. Ces travaux préparent également la mise en place de démarches en ligne simplifiées pour les usagers. Par ailleurs, une première architecture intégrant l'intelligence artificielle a été validée afin de faciliter le traitement massif de données, réduisant significativement des délais auparavant très longs.

Dans le secteur maritime, les outils ESCALES (gestion des escales), PAHI (titres de navigation) et Moana Prog (système d'information des pêches) renforcent les capacités de suivi et de gestion de l'espace maritime. L'ensemble des systèmes d'information de la DPAM a été migré vers un environnement infogéré, garantissant une haute disponibilité (99,9 %) et une sécurisation renforcée grâce à une architecture redondante sur plusieurs datacenters.

S'agissant des transports terrestres, les applications Utara'a (permis de conduire) et Itera'a (cartes grises) font l'objet d'une modernisation continue visant à fluidifier les démarches et réduire les délais de traitement. Enfin, dans les domaines de la solidarité et de l'emploi, le déploiement du projet Arata'i et la reprise du système GESTCO permettent d'améliorer l'accompagnement des publics, notamment les plus fragiles, en s'appuyant sur des données mieux structurées, partagées et exploitées

L'année 2025 a été celle de la consolidation et de la mise en conformité. La DSI a assaini ses bases techniques, sécurisé ses processus et lancé la modernisation des outils de travail. Le chemin parcouru place notre administration sur des standards technologiques élevés.

Une poursuite du soutien au secteur du numérique et de l'audiovisuel

Les dispositifs d'aides de la DGEN constituent un levier structurant pour le développement économique, l'innovation numérique et l'audiovisuel en Polynésie française. Ils accompagnent les particuliers, patentés, entreprises, associations et porteurs de projets dans l'équipement numérique, la connexion Internet, la création audiovisuelle et cinématographique, ainsi que la production d'œuvres d'envergure.

L'ensemble des mesures mises en œuvre vise à :

- Renforcer l'inclusion numérique et l'accès aux services essentiels ;
- Soutenir l'émergence et la montée en gamme des entreprises du secteur ;
- Développer une industrie audiovisuelle locale créative et compétitive ;
- Encourager l'investissement privé et les retombées économiques locales ;
- Favoriser l'attractivité du territoire et la diffusion des contenus polynésiens.

Les dispositifs existants sont les suivants :

Type de programme	Dispositif	Période d'application	Arrêts d'attribution publiés
Audiovisuel	APAC	2007 à 2014	137
	SCAN	2014 à 2021	194
	SCCA	2021 à ce jour	221
	SPACE	2025 à ce jour	0
Numérique – inclusion	ACN	2013 à ce jour	106
Numérique – compétitivité entreprises	ACI	2016 à ce jour	283
Numérique – innovation	AID	2020 à ce jour	7
Numérique – transition / digitalisation	DAD	2018 à ce jour	57
TOTAL			1005

Sur l'audiovisuel, depuis 2021 a été créé le dispositif de Soutien à la Création Cinématographique et Audiovisuelle

(SCCA), dispositif complet et rénové accompagné d’une loi du pays. En outre, depuis 2025, a été adopté le dispositif de Soutien aux Projets Audiovisuels ou Cinématographiques d’Envergure (SPACE), ciblé sur les productions structurantes et à fort impact économique (grandes productions, séries internationales, etc.).

Indicateurs	2023	2024	2025
Total demandes reçues	131	164	156
Total bénéficiaires	129	130	121
Budget annuel alloué	171 000 000 F CFP	171 000 000 F CFP	171 000 000 F CFP
Montant engagé (année N)	144 731 099 F CFP	138 418 472 F CFP	170 621 813 F CFP
Montant mandaté en N	77 355 735 F CFP	127 825 304 F CFP	59 390 474 F CFP
Montant à mandater en N+1	67 375 364 F CFP	7 643 168 F CFP	111 231 339 F CFP
Taux de liquidation en N	53%	92%	35%

En parallèle, quatre dispositifs spécifiquement numériques ont été introduits entre 2013 et 2020 pour répondre aux besoins du territoire : En 2013, l’aide à la Création Numérique (ACN) – inclusion et éducation au numérique. En 2016, l’aide à la Connexion Internet (ACI) – connectivité et compétitivité digitale des entreprises. En 2018, le dispositif d’Aide au Digital (DAD) – transition digitale des entreprises et adoption d’outils numériques. Pour finir, en 2020, l’aide à l’Inclusion Digitale (AID) – inclusion digitale et montée en compétences.

Si le DSA/SPACE a bien été créé en 2025, l’ensemble des mécanismes de subvention seront revus en 2026 pour s’adapter aux usages contemporains des acteurs économiques privés (par exemple pour l’assistance à la cybersécurité).

Au total, 1 005 arrêtés d’attribution ont été publiés depuis 2007, traduisant l’importance stratégique de l’action publique dans ces secteurs.

• **La création du « Tahiti Film Commission »**

Créé en 2025 au sein de la DGEN, le « Tahiti Film Commission » sera formalisé réglementairement en 2026 dans le Code des postes et des télécommunications. Cette première année a été consacrée à structurer le dispositif, avec un état des lieux des procédures d’autorisations administratives et un dialogue renforcé avec les producteurs audiovisuels locaux. La mise en place d’un premier catalogue des ressources locales est également en cours, avec des livrables attendus début 2026.



Parallèlement, des actions de promotion ont été menées à l’international, notamment lors de salons en Corée du Sud, afin de valoriser les dispositifs incitatifs et les productions locales.

La DGEN a également accompagné les producteurs dans leurs démarches avec des partenaires internationaux et relancé les échanges avec le CNC. Enfin, des indicateurs de performance ont été intégrés dans la nouvelle version du SCCA afin de structurer un observatoire des productions audiovisuelles et de leurs retombées économiques.



Le dispositif « DSA/SPACE » vise à dynamiser le secteur audiovisuel en Polynésie française en attirant des productions, notamment étrangères, via un agrément fiscal combinant exonération de TVA et subvention. Il s’adresse à des sociétés de production domiciliées en Polynésie, pouvant être associées à des partenaires internationaux, sous condition d’un minimum de 100 M FCFP de dépenses locales.

Le mécanisme prévoit une subvention de 15 % des dépenses éligibles, portée à 20 % pour les projets d’envergure (au moins 200 M FCFP) valorisant le territoire, la culture ou le patrimoine polynésien, renforçant ainsi l’attractivité et les retombées économiques locales

• **Faire évoluer le soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA) pour assurer le développement du secteur audiovisuel local**

Le dispositif SCCA, instauré en 2021, constitue un levier central de soutien au secteur audiovisuel en Polynésie française. Une réforme est engagée afin d’en renforcer l’efficacité, l’adapter aux évolutions du secteur et mieux l’aligner avec les objectifs publics, notamment en matière de professionnalisation et d’export des productions locales.

Cette évolution s’inscrit en complément de la création du Tahiti Film Commission, chargé d’accompagner les acteurs et de simplifier les démarches. Elle prévoit notamment une clarification des procédures, un élargissement des œuvres éligibles, un renforcement des retombées locales, ainsi qu’une refonte des modalités d’aide et de gouvernance du dispositif.

Sur la période 2023–2025, le SCCA connaît une progression continue de son activité, tant en volume de demandes qu’en montants engagés, reflétant la vitalité croissante du secteur audiovisuel polynésien.

Les sollicitations augmentent fortement (48 demandes en 2023, 66 en 2024, 76 en 2025) et les engagements mobilisent

l'intégralité du budget annuel, atteignant même un niveau record en 2025 avec 139,52 M FCFP.

Au titre de la lutte contre les addictions et les violences

Notre fenua est confronté à une progression préoccupante des phénomènes d'addictions et de violences, dont les effets sont amplifiés par les spécificités de son territoire insulaire, caractérisé par son étendue, son éclatement géographique et le rôle déterminant des solidarités familiales et communautaires. Dans ce contexte, la réponse publique ne peut se limiter aux seules compétences régaliennes de l'État, centrées sur la répression et la justice. Elle suppose également une implication pleine et entière du Pays afin d'agir sur les causes profondes, au plus près des populations, des communes et des archipels.

L'efficacité de cette action repose sur une coordination étroite entre les services de l'État, du Haut-commissariat et ceux du Pays, condition indispensable à la cohérence des interventions. Elle implique également une mobilisation renforcée des acteurs locaux — communes, établissements, associations et société civile — dont l'engagement quotidien constitue un levier essentiel dans la prévention et l'accompagnement des publics concernés.

La mission confiée s'articule autour de trois axes complémentaires :

- **Le premier axe repose sur la prévention, qui constitue le levier prioritaire pour enrayer durablement les phénomènes d'addictions et de violences.**

Il vise à protéger en priorité les publics les plus vulnérables, notamment les jeunes, en développant des actions éducatives, culturelles, sportives et sanitaires cohérents, en structurant une communication adaptée et en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux afin de créer des environnements sécurisants et porteurs de repères.

- **Le deuxième axe concerne la prise en charge des personnes déjà affectées par ces problématiques.**

Il s'agit d'améliorer la capacité d'accueil et la qualité de l'accompagnement thérapeutique, social et psychologique, en s'appuyant sur les structures existantes, notamment le CHPF, les dispositifs de santé mentale, les parcours de postcure et les intervenants de terrain. Cet axe implique également un renforcement des compétences des professionnels afin de mieux détecter les situations à risque, d'assurer une orientation rapide et de garantir la continuité des parcours d'accompagnement.

- **Le troisième axe porte sur l'articulation avec la lutte contre les trafics et le blanchiment.**

Si ces compétences relèvent principalement de l'État, leur efficacité suppose une coordination renforcée avec l'action du

Pays, notamment en matière de prévention, d'analyse et de partage d'informations, afin d'assurer une réponse globale et cohérente.

L'ambition poursuivie est de construire un modèle de société plus sûr et plus résilient, capable de prévenir durablement les addictions et les violences, en s'appuyant sur les valeurs, les traditions et la culture propres à la Polynésie française pour renforcer la cohésion sociale.

L'action conduite s'appuie sur une méthode de travail structurée, combinant coordination interministérielle, immersion terrain, production stratégique et représentation institutionnelle. La mise en place de groupes de travail interservices a permis de fluidifier les échanges entre les secteurs concernés — santé, éducation, affaires sociales et jeunesse — et de renforcer la cohérence des réponses apportées.

L'immersion terrain constitue un élément central de cette démarche, avec des échanges réguliers auprès des communes, des acteurs judiciaires, des établissements scolaires, des travailleurs sociaux et des associations. Cette approche permet d'adapter les orientations stratégiques aux réalités locales et de mieux prendre en compte les spécificités de chaque archipel.

Sur le plan opérationnel, plusieurs actions structurantes ont été engagées, notamment la validation du Comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF) en Polynésie française, l'élaboration du plan gouvernemental de lutte contre les addictions 2025–2026, l'animation de groupes de travail interservices réunissant plusieurs ministères et services, ainsi que la mise en place d'une convention entre les services du Pays et les forces de sécurité intérieure.

Des initiatives concrètes ont également été développées, notamment des actions de communication et de sensibilisation, ainsi que des projets opérationnels visant à renforcer la sécurisation des espaces publics et à mieux informer les populations.

Les premiers résultats témoignent d'une amélioration notable du pilotage et de la coordination de l'action publique, avec une montée en puissance des actions de prévention et une meilleure connaissance des zones et des publics à risque.

Les perspectives pour 2026 visent à consolider les dispositifs engagés, à amplifier les actions de prévention, à renforcer les réponses sanitaires et à structurer davantage les réponses pénales et financières face aux trafics.

1.1.2 Bilan ministériel de la Vice-Présidence, ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes, de la communauté LGBTQ+ et des Relations avec les institutions (VP)

Au cours de l'année 2025, la Vice-présidence a mis en œuvre le Plan de dignité humaine – Fa'atura te ta'ata (2025-2030), structuré autour des trois axes stratégiques :

- FA'ATUPU : bâtir et améliorer le cadre de vie ;